



# SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE (SMEGREG)

## COMITE SYNDICAL REUNION PLENIERE DU 23 FEVRIER 2023 PROCES - VERBAL

### MEMBRES PRESENTS

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE	Conseillère métropolitaine
M. Gérard CHAUSSET	Conseiller métropolitain
Mme Valérie DROUHAUT	Conseillère départementale
M. Pierre DURAND	SIAO de Carbon-Blanc
M. Guillaume GARRIGUES ( <i>jusqu'à fin du rapport 4</i> )	Conseiller métropolitain
M. Maxime GHESQUIERE	Conseiller métropolitain
Mme Pascale GOT	Conseillère départementale
Mme Célia MONSEIGNE	Conseillère départementale

### MEMBRES REPRESENTES

M. Guillaume GARRIGUES <i>pouvoir donné à Mme CASSOU-SCHOTTE (à c/ du rapport 5)</i>	Conseiller métropolitain
M. Gérard GAY <i>pouvoir donné à M. DURAND</i>	SIAEP Bassanne-Dropt-Garonne
Mme Valérie GUINAUDIE <i>pouvoir donné à Mme MONSEIGNE</i>	Conseillère départementale
Mme Agnès SEJOURNET <i>pouvoir donné à Mme GOT</i>	Conseillère départementale

### MEMBRES ABSENTS NON REPRESENTES

M. Eric ARRIGONI	SIAEPA de Castelnau-de-Médoc
M. Bruno CLEMENT	Commune de Saucats
M. Jean-Luc DARQUEST	SIEPA du nord libournais
Mme Eva MILLIER	Conseillère métropolitaine

### ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Mme Françoise BEGUE	SMEGREG
M. Joachim BOISARD	SIAEPA Arveyres
Mme Nathalie BRICHE	Département Gironde
M. Patrick EISENBEIS	SMEGREG
M. Bruno de GRISSAC	SMEGREG
M. Alexis LAFFICHER	SMEGREG
Mme Emile LAURENT	Consultante communication
Mme Catherine ROLLAND	SIAO de Carbon-Blanc

### ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION (EN VISIO CONFERENCE)

M. Eric GUIMON	Agence de l'eau Adour-Garonne
M. Bernard LAMARQUE	SIAEP Barsac-Preignac-Toulence
M. Laurent KERMABON	La CALI
M. Christian RAYNAL	SIAEPA de Bonnetan



*Mme Monseigne ouvre la séance à 9h30, accueille les participants présents et ceux en visioconférence.*

*M. Ghesquière est désigné secrétaire de séance. Le procès-verbal de la réunion sera établi sous son contrôle.*

*Le nombre de délégués présents ou représentés respecte les conditions de quorum (11 présents ou représentés), le Comité syndical peut donc valablement délibérer.*

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- PV de la réunion du 24 novembre 2022
- Chambre régionale des comptes - Rapport d'observations définitives
- Rapport d'activité 2022
- Projet de programme 2023
- Débat d'orientations budgétaires
- Questions diverses



## **1. Procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2022**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical adopte le procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2022.

## **2. Chambre régionale des comptes - Rapport d'observations définitives**

Mme Monseigne introduit le rapport puis donne la parole à M. de Grissac pour une présentation illustrée d'un diaporama. Des échanges s'engagent à l'issue de la présentation.

M. Garriques note que le rapport salue la bonne gestion du SMEGREG, conforte ses missions et son organisation, à l'issue d'une analyse juridique détaillée confirme le rôle du Département même si les textes ne lui attribuent pas de compétence en la matière. Il fait remarquer que les services qui ne sont pas membres du SMEGREG peuvent être considérés comme des passagers clandestins qui pourraient être incités à le rester par leur participation au Comité consultatif qui n'a jamais été activé. Pour lui ce comité devrait être supprimé.

Plus important pour lui est la question de la prise en compte des orientations du Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) dans les documents d'urbanisme (Schéma de cohérence territoriale - SCOT et Plan local d'urbanisme - PLU). Il pense que les élus membres du SMEGREG devraient prendre des positions communes à l'occasion des votes de ces documents.

Mme Monseigne rappelle qu'à l'origine le Département représentait le monde rural au sein de l'établissement avant que celui-ci ne s'ouvre aux services d'eau potable. Elle évoque le fait que ne pas être membre du SMEGREG n'est pas synonyme de gaspillage, certains services non-membres ayant une gestion performante. Pour elle, dans la mesure où la croissance démographique exerce une pression supplémentaire sur les ressources, la question des ressources mobilisables pour l'approvisionnement du territoire doit être au cœur de la construction des documents d'urbanisme, comme d'autres sujets comme la mobilité. La doctrine qui veut que "l'intendance suivra" ne doit plus avoir cours.

Mme Got rappelle l'existence de la cellule Aménageau, son rôle et le fait que c'est une approche unique en France. Il existe donc un outil pour accompagner les collectivités territoriales pour qu'elles intègrent l'eau dans leurs documents d'urbanisme. Mme Briche donne des précisions sur les modalités d'intervention de cette cellule et Mme Got fait état d'une augmentation du nombre de sollicitations qui lui sont adressées.

M. Chausset se félicite du contenu du rapport flatteur pour le SMEGREG. Les remarques portent sur la l'organisation de la gestion de l'eau à l'échelle nationale. Il note l'atomisation du département et le rôle du SMEGREG dans ce contexte particulier, sa vision de long terme alors qu'on se confronte au court terme. Dans la première version du SAGE, le changement climatique n'était pas la préoccupation principale. C'est le cas aujourd'hui, même si la sécheresse ne nous impacte pas comme d'autres territoires.

Pour M. Chausset, le portage politique de la gestion de la ressource en eau n'est pas suffisamment médiatisé. La gestion se fait comme les nappes, en souterrain. Il appelle de ses vœux une

communication vers le grand public, un portage en pleine lumière pour une prise de conscience des enjeux et de la complexité du sujet.

M. Ghesquière a pris beaucoup d'intérêt à la lecture du rapport. Il s'interroge sur les liens avec les départements voisins sous lesquels s'étendent certaines nappes profondes. Il pose la question de la médiatisation prévue pour ce rapport qui mérite, selon lui, d'être largement diffusé.

Mme Cassou-Schotte partage les propos précédents, notamment sur l'intérêt de ce rapport. La question d'un portage politique départemental est importante. Elle rappelle sa proposition de voir associer tous les acteurs à l'élaboration du schéma stratégique départemental. S'agissant du Comité consultatif, c'est une instance de plus qui n'est pas indispensable, même si le partage de ces sujets avec les concitoyens est nécessaire. Le portage du Champ captant des landes du Médoc est un exemple de cette nécessité. Pour elle, ce rapport de la Chambre régionale des comptes, qui salue le travail accompli, doit être une occasion d'améliorer notre travail collectif.

Pour M. Durand, on savait déjà que le SMEGREG faisait bien son travail, ce que confirme le rapport. Il regrette que l'établissement ne soit pas plus connu des acteurs du territoire. Il est inconnu de la plupart des élus, et peut-être même de la plupart des maires. Et si on n'est pas connu, on a toujours la responsabilité de s'être fait mal connaître.

Pour lui, il faut rendre le SMEGREG plus visible, faire en sorte que la question de l'eau soit un sujet pour le territoire. Il indique entendre parler du Champ captant des landes du Médoc depuis aussi longtemps qu'il est élu. Et que pour autant, rares sont les élus qui sont capables de dire où en est le projet, quelles sont les chances de réussite. Pour lui, le rôle collectif des élus est d'expliquer plus simplement, de faire comprendre. J'ai pour ma part, dit-il, été comme les autres, prompt à urbaniser ma commune sans me préoccuper de son approvisionnement en eau.

Mme Got évoque la question de la formation des élus. Elle pointe ensuite un aspect cocasse du rapport qui note le rôle important du département, tout en pointant l'absence de texte légitimant son intervention. S'agissant des liens avec les autres départements, elle évoque le schéma départemental qui intègre dans sa construction un dialogue avec ces derniers. Elle rappelle enfin l'existence du comité départemental de l'eau.

M. Boisard confirme que le SMEGREG n'est pas connu. Il évoque également le fait que Les syndicats ne se parlent pas, même s'ils sont voisins. Les communes continuent à arroser leurs espaces verts, à laver les rues avec de l'eau potable. Il juge que les collectivités ne sont pas au rendez-vous pour donner l'exemple aux administrés.

M. Chausset apporte une précision. Pour lui portage politique départemental ne veut pas dire porté par le Département. Pour lui, ce n'est pas parce que la législation n'est pas précise qu'on ne peut pas agir. On a le pouvoir que l'on se donne. Il juge nécessaire d'avoir une instance qui se positionne comme interlocuteur de l'État, notamment en période de crise. La Régie de l'eau de Bordeaux Métropole est un progrès en la matière. C'était autrefois un opérateur privé qui se posait comme garant d'une bonne gestion.

Mme Cassou-Schotte évoque le département, les départements qui se sont dotés de structures départementales, un syndicat départemental de l'eau pourrait constituer un progrès pour un territoire aussi morcelé que la Gironde. Elle met le sujet à la réflexion.

Mme Monseigne pense qu'il y a une appropriation de la question par les acteurs locaux, même si le comportement de certains révèle une fragilité schizophrénique puisqu'à la fois maire et président de syndicat, ils veulent développer le territoire sans pour autant se poser la question de l'approvisionnement en eau. Un projet est d'abord jugé au nombre d'emplois qu'il va créer. Sur ce sujet, nous n'avons pas de pouvoir autre que d'arriver à convaincre les acteurs. L'État a donc un rôle à jouer, quitte à braquer quelques élus.

S'agissait d'une approche départementale, elle pense qu'il faut s'appuyer sur ce qui existe avant d'engager le lourd processus de création de nouvelles structures. Enfin, elle regrette qu'un prix de l'eau bas reste un argument brandi bien souvent par certains acteurs. Il faut sortir de ce schéma. Le SMEGREG va prendre sa part, notamment au travers des outils de sensibilisation.

M. de Grissac revient sur Aménage'au pour mettre en avant un de ses intérêts pour les gestionnaires de ressources. Alors que jusqu'à un passé récent ils devaient veiller en permanence pour intervenir au bon moment dans le processus d'élaboration des documents d'urbanisme, ils peuvent aujourd'hui compter sur cette mission pour les alerter pour une intervention au moment opportun.

Il signale également que le SMEGREG fait désormais partie, en tant qu'établissement public territorial de bassin (EPTB), de la liste des personnes publiques associées à l'élaboration des SCOT. Enfin, il rappelle que bien que jugé non compatible avec le SAGE par la CLE, le PLUi de Bordeaux Métropole avait été approuvé. C'est l'absence de précisions quant aux modalités d'approvisionnement de Bordeaux Métropole qui a motivé cet avis de non-compatibilité.

Pour M. Chausset, l'affaire aurait pu aller au tribunal administratif. Sous réserve qu'un acteur le saisisse pour M. de Grissac, sachant que la CLE n'est pas dotée d'une personnalité juridique. Dans ce cas, l'Etat n'a pas joué son rôle.

Mme Monseigne demande qu'une note de synthèse soit élaborée pour la joindre à l'envoi du rapport à tous les membres du SMEGREG de manière à ce qu'ils puissent en présenter les conclusions à leur assemblée délibérante.

Mme Got est dubitative sur la pertinence de diffuser ce rapport. Mme Cassou-Schotte juge au contraire qu'il faut se saisir de cette occasion pour communiquer à tous et faire connaître le SMEGREG et tous les outils développés sur le territoire.

M. Ghesquière demande si une communication vers la presse est envisagée. M. Chausset pense qu'il faut en effet faire savoir à la presse, pas que sur ce rapport. Des points presse seraient utiles selon lui de manière, organisée par la présidente du SMEGREG, à faire connaître, faire prendre conscience, démonter quelques idées reçues.

Mme Drouaut partage cette idée d'une nécessaire vulgarisation, d'une information ancrée dans la réalité du territoire, vers le citoyen mais aussi vers les élus. Un point de presse lui paraît utile.

Pour M. Garrigues, il faut certes une communication spécifique à cette occasion, mais il faut aussi que ce rapport soit publié en intégralité pour une bonne information des administrés. M. de Grissac indique qu'il sera publié sur le site de la Chambre régionale des comptes dans les tous prochains jours, son caractère confidentiel disparaissant avec la présentation de ce jour au comité syndical.

M. Kermadon fait état d'un récent rapport de la Chambre régionale des comptes concernant Libourne et la CALI, qui a été débattu devant les assemblées respectives de ces deux collectivités et a donné lieu à une information dans la presse. Cela a permis d'ouvrir la réflexion entre élus du territoire mais aussi chez les citoyens. On peut imaginer de progresser en matière de cohérence sur le prix de l'eau, l'accès à la ressource...

En conclusion, Mme Monseigne évoque le travail à venir sur les statuts pour mettre en œuvre les deux recommandations formulées à l'attention du SMEGREG.

### **3. Rapport d'activité 2022**

Mme Monseigne donne la parole à M. de Grissac pour une présentation de ce rapport illustrée d'un diaporama.

Pour M. Chausset, certaines informations figurant dans ce rapport d'activité n'intéresseront que les membres du SMEGREG. Il doit être retravaillé pour une diffusion grand public.

M Durand trouve ce document intéressant mais la police de caractère utilisée trop petite.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical adopte le rapport d'activité 2022 qui lui a été présenté.

#### **4. Projet de programme 2023**

Mme Monseigne donne la parole à M. de Grissac pour une présentation de ce rapport illustrée d'un diaporama.

Concernant l'étude sur le Crétacé en sud Gironde et les destinations de l'eau pour substitution, à la question de Mme Rolland de savoir s'il est présupposé que le champ captant des landes du Médoc soit en service, M. de Grissac répond par l'affirmative.

A la demande de M. Chausset, M. de Grissac confirme qu'il s'agit bien de la suite des études menées sur Cabanac et Villagrains.

Mme Monseigne demande quels sont les lauréats retenus au titre du projet Educ-Eau. M. Guimon indique ne pas connaître les projets girondins d'ores et déjà retenus. Il précise qu'une deuxième enveloppe financière est en attente pour pouvoir sélectionner d'autres dossiers et, en particulier ceux du SMEGREG.

Concernant la révision des autorisations de prélèvement, M. Garrigues demande si tous les forages du département sont connus.

M. de Grissac précise que sur les nappes profondes la vision est quasiment exhaustive, notamment du fait de l'application en Gironde depuis 1959 du Décret-Loi de 1935 qui a soumis à autorisation préalable tous les forages de plus de 60 m jusqu'au début des années 2000.

M. Durand interroge sur l'adéquation entre cette connaissance plus ou moins précise et ce qui peut être fait en termes de développement de consommation et d'urbanisation.

M. de Grissac précise qu'il est possible de satisfaire une demande bien plus importante que l'actuelle à partir des nappes profondes. Qui plus est, les limites à l'exploitation étant déterminées dans une démarche "essais-erreurs", le processus est lourd et complexe car il faut multiplier les scénarios de simulation dans les modèles mathématiques de simulation des nappes. Aussi les limites sont-elles souvent arrêtées par défaut à une valeur proche de l'ordre de grandeur estimé pour la demande à moyen terme. De plus il faut prendre en compte aujourd'hui le changement climatique, l'objectif fixé dans le SAGE étant de pouvoir continuer à s'approvisionner en eau potable à partir des nappes profondes. Ceci impose de vérifier que les limites arrêtées précédemment ne sont pas remises en cause par les nouveaux scénarios livrés par le GIEC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical :

- valide le projet de programme 2023 qui lui a été présenté ;
- autorise la Présidente à engager toute procédure et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces études (conventions, marchés, contrats) ainsi qu'à solliciter les aides financières des partenaires potentiels et notamment de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- sollicite l'aide financière de l'Agence de l'eau Adour-Garonne sur l'animation du SAGE en 2023.

#### **5. Débat d'orientations budgétaires 2023**

Mme Monseigne présente donne la parole à M. de Grissac pour une présentation de ce rapport illustrée d'un diaporama.

M. de Grissac met l'accent sur le critère "efficacité économique" des solutions de substitution, des solutions locales de faible capacité négligées jusqu'ici pouvant s'avérer aussi pertinentes sur la base de ce critère que des solutions structurantes mutualisées du type Champ captant des landes du Médoc.

A la demande de Mme Got, M. de Grissac donne des précisions sur les modalités des cessions financières d'ouvrages par le SMEGREG, l'idée étant de mutualiser le risque d'échec pour l'accès à de nouvelles ressources. Si les risques sont faibles, l'accompagnement du SMEGREG se limite à un appui technique. Si l'aléa est important, le SMEGREG porte la maîtrise d'ouvrage. Et quand le

risque d'échec est élevé, le chantier est proposé à l'Armée de de l'air, dans le cadre d'une convention signée avec le SMEGREG relative à la formation des militaires chargés de créer les bases pour les opérations extérieures.

Pour répondre à Mme Briche, M. de Grissac ajoute qu'en cas d'échec, c'est-à-dire de forage non exploitable pour la production d'eau potable, mais qui pourrait être intéressant pour le suivi de la ressource, il est effectivement proposé au Département. Il rappelle que les premiers forages du SMEGREG réalisés en section d'investissement ont tous été cédés au Département pour éviter que le SMEGREG ait à les amortir.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical prend acte des orientations budgétaires qui lui ont été présentées et adopte le rapport présenté en séance.

## 6. Questions diverses

Un seul point à examiner au titre des questions diverses : l'encadrement du temps de travail et des congés des agents du SMEGREG. A l'unanimité, le comité syndical autorise la Présidente à saisir pour avis le comité technique auprès Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde sur le projet de modification des règles figurant dans le rapport et présenté en séance.

Plusieurs informations sont ensuite portées à la connaissance des délégués par M. de Grissac :

- l'information par le Syndicat intercommunal des eaux de Léognan-Cadaujac de son intention d'adhérer au SMEGREG ;
- le bilan du colloque « gestion des eaux souterraines » tenu à Pessac en les 15, 16 et 17 février 2023 et coorganisé par l'ENSEGID (Ecole Nationale Supérieure en Environnement, Géoressources et Ingénierie du Développement durable), l'AHSP (Association des hydrogéologues des services publics) et le SMEGREG ;
- l'état des ressources en eau souterraines du département au 21 février 2023.

M. Ghesquière informe le comité syndical qu'un travail en cours, qui sera finalisé en avril, pour la refonte du site [www.jeconomiseleau.org](http://www.jeconomiseleau.org) et propose aux élus de le faire savoir dans leurs diverses communications ;

La parole est ensuite donnée à M. Eisenbeis pour une présentation du projet DREAUP (Dynamiques de consommation et Référentiels de l'EAU : des Pratiques des usagers aux transformations de services) illustrée d'un diaporama.

M. de Grissac rappelle que ce projet de recherche multi-acteurs a vu le jour grâce aux efforts conjoint du SMEGREG, et en particulier de Patrick EISENBEIS, et de l'Eau du bassin Rennais. Il précise qu'alors qu'on dispose tous les jours des audiences précises des émissions de télévision, on est toujours dans l'incapacité d'avoir une connaissance précise des usages de l'eau dans les foyers.

Mme Rolland évoque la télérelève mise en place au SIAO de Carbon-Blanc et indique qu'elle a permis de faire des progrès en la matière.

M. Durand affirme que l'augmentation du prix de l'eau lié au déploiement de cette technologie n'a donné lieu à aucune contestation.

Pour M. Boisard, le déploiement de la télérelève doit être considéré comme un investissement, qui génère un retour sur investissement.



En l'absence de questions supplémentaires et de demande de prises de parole, Mme Monseigne remercie les participants et rappelle que la prochaine réunion du comité syndical se tiendra le 16 mars 2023 à 9h30 ; puis elle clôt la séance à 12h05.

~ ~ ~ ~ ~


Fait à Bordeaux, le 1<sup>er</sup> mars 2023

Le secrétaire de séance



Maxime GHESQUIERE

La Présidente



Célia MONSEIGNE